

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 20 juillet 2016.

Il est respecté une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat du 14 juillet à Nice.

### **Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin.**

A l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Approbation du résultat de l'enquête publique relative au classement de la route de l'Abeilley et de l'impasse du Clos de Mirebeau dans le domaine public communal.**

Suite à décision du Conseil municipal du 28/11/2014, l'enquête publique a été réalisée afin de permettre le transfert de la route de l'Abeilley et impasse du Clos de Mirebeau dans le domaine public communal.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mai au 13 juin 2016 inclus.

Monsieur Claude ARMAND – commissaire enquêteur - a rendu ses conclusions le 6 juillet 2016.

Lecture est faite des conclusions et avis du Commissaire Enquêteur, et le rapport a été remis aux membres du Conseil municipal.

Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour le classement dans le domaine public communal de toutes les parcelles privées de la route de l'Abeilley et de l'impasse du Clos de Mirebeau dans le domaine public communal et ce sans aucune réserve.

M. le Maire explique que les observations du public étaient particulièrement ciblées sans tenir compte de l'intérêt général. Un espace vert commun n'a pas fait l'objet de la rétrocession qui reste dans le domaine privé.

La constructibilité des terrains desservis répond aux préconisations de densifier les dents creuses émise par le SCOT de l'Aire bordelaise métropolitaine. La commune assure l'entretien des voies et l'éclairage public, sur toutes ces voies. Le SIAEP prévoit également d'installer un surpresseur d'alimentation en eau potable. Enfin ces biens délaissés par l'ancien lotisseur ont amené la commune à régulariser une situation qui perdure depuis 1984 (date de vote en Conseil Municipal mais cette procédure n'avait pas aboutie à l'époque sans en connaître les raisons).

**CONTRE : 0                    ABSTENTION : 4                    POUR : 19**

#### **2 – Pôle culturel : choix des noms.**

Afin d'identifier les salles et le pôle culturel, Monsieur le Maire propose de réfléchir à des noms pour les salles et le pôle culturel. Il conviendra de fixer des noms avant l'inauguration prévue le samedi 8 octobre prochain.

Les suggestions devront être transmises à Cécile MALLET, Adjointe.

La décision est reportée.

#### **3 – Consultation pour la fibre et la téléphonie : lancement d'une procédure MAPA.**

La commune souhaite équiper certains bâtiments communaux (mairie, pôle, école) d'un accès internet et téléphonie haut débit par la fibre.

Pour cela il convient de lancer une consultation des fournisseurs (procédure MAPA), comme suit :

- Pour l'accès et l'abonnement internet sur la fibre sur 48 mois (tranche ferme)
- Pour l'accès téléphonie sur la fibre (tranche conditionnelle).

**Voté à l'unanimité.**

#### **4 – Equipements et matériels : demande de financement auprès de la CAF.**

Madame MALLET explique que dans le cadre de sa politique d'équipement en faveur de la Jeunesse et de l'Education la commune va investir pour l'achat d'un jeu extérieur pour la cour de l'école maternelle, pour 7 584 € HT, soit 9 100,80 € TTC, dont les travaux sont en cours.

Suivant l'instruction par la CAF une aide pourra être attribuée (dont le montant n'est pas arrêté).

**Voté à l'unanimité.**

## **5 – Piste cyclable La Brède-Martillac-Léognan « la Scandibérique ».**

Un projet de liaison cyclable entre La Brède – Martillac et Léognan est inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires cyclables départementaux.

Après avoir étudié la convention, les travaux à réaliser et le descriptif du maillage, le Conseil Municipal donne son accord pour permettre la réalisation de cette liaison prévue pour le premier semestre 2017.

**Voté à l'unanimité.**

## **6 – Dénomination de la Zone d'activité**

Suite à la proposition de la Communauté de Communes de Montesquieu initiée dans le cadre de la Commission « Economie », il est demandé à chaque commune de délibérer en Conseil Municipal pour changer le nom de la Zone d'Activité.

Afin d'apporter une meilleure lisibilité du site, il est proposé une dénomination unique en tant que zone d'activité économique « des Vignes », ceci pour remplacer les zones d'activités de « Lamourou » (Cadaujac), de « Malleprat », et « La Grange I, II et III » (Martillac).

Le Conseil Municipal de Cadaujac a délibéré favorablement le 15 juin dernier.

**CONTRE : 0            ABSTENTION : 6            POUR : 17**

## **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.